

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DICOM 13 Conventions de partenariat pour l'opération « Pass Jeunes ».

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 30 avril 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de partenariat, jointes en annexe, pour l'opération « Pass Jeunes » avec les partenaires suivants : le Forum des Images, le CENQUATRE, la Gaité Lyrique, la Cité des Sciences, les Musées Nationaux, le Musée du sport, le Musée de l'air et de l'espace, la Cinémathèque, l'Aquarium de Paris et les Vedettes du pont-neuf.

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe des conventions de partenariat pour l'opération « Pass Jeunes » avec les partenaires suivants : le Forum des Images, le CENQUATRE, la Gaité Lyrique, la Cité des Sciences, le Musée du sport, les Musées Nationaux, le Musée de l'air et de l'espace, la Cinémathèque, l'Aquarium de Paris et les Vedettes du pont-neuf.

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de partenariat, jointes en annexe, pour l'opération « Pass Jeunes » avec les partenaires suivants : le Forum des Images, le CENQUATRE, la Gaité Lyrique, la Cité des Sciences, les Musées Nationaux, le Musée du sport, le Musée de l'air et de l'espace, la Cinémathèque, l'Aquarium de Paris et les Vedettes du pont-neuf.

Article 3 : M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.